

# Prestations d'action sociale de la Caf des Ardennes

## MEMO RIAS 2025



Aides aux temps libres



Prêts et aides d'action  
sociale



Aide aux familles  
fragilisées



## AIDES AUX TEMPS LIBRES

La Caf soutient le développement des loisirs des enfants, ainsi que l'aide aux vacances.

Prestations	Quotient Familial	Aide		Conditions	Démarches
<b>AIDE AUX TEMPS LIBRES</b>					
Aide aux vacances familles VACAF	0 > QF > 425 €	80 %	du prix du séjour dans la limite de 800 €	Caractéristiques du séjour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 séjour/an de 7 à 14 nuitées</li> <li>• Séjour en France</li> <li>• Labellisé Vacaf</li> </ul>	via le site <a href="http://www.vacaf.org">www.vacaf.org</a>
	426 > QF > 630 €	60 %			
	631 > QF > 750 €	40 %			
Aide aux transports (sur aide VACAF)	0 > QF > 750 €	100 €	200 à 400 km du domicile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjour réservé auprès d'un partenaire AVF labellisé VACAF</li> <li>• Exclusivement pour les départs en juillet et août</li> <li>• Distance entre le domicile et la structure de vacances</li> </ul>	via le site <a href="http://www.vacaf.org">www.vacaf.org</a>
		200 €	plus de 400 km du domicile		
Aide aux vacances enfants et séjours courts VACAF AVEL et AALS	0 > QF > 425 €	16 €/jour		<ul style="list-style-type: none"> <li>• AVEL Séjours de 6 à 21 jours</li> <li>• AALS (séjour court) : de 2 à 5 jours</li> </ul>	
	426 > QF > 630 €	14 €/jour			
	631 > QF > 750 €	12 €/jour			
Aide aux vacances sociales	QF < 750 €	90 % de frais de séjour dans la limite d'un plafond selon le nb d'enfants		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjour en France métropolitaine et exclusivement sur les périodes de vacances scolaires</li> <li>• de 3 à 8 jours</li> <li>• Villages, maisons familiales, camping labellisés Vacaf</li> <li>• Accompagnement socio éducatif sous forme de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet présenté par le TS ou l'association qui organise le séjour avec la (les) famille(s)</li> <li>• Le site de vacances éligibles via le site <a href="http://www.vacaf.org">www.vacaf.org</a></li> <li>• Le projet doit être validé préalablement par la Caf.</li> </ul>
		1 enfant : 1 500 €			
		2 enfants : 2 000 €			
		3 enfants : 2 500 €			
		4 enfants et + : 3 000 €			
Chèques Loisirs (CAF-ARDENNES-LOISIRS)	QF < 750 €	75 € sous la forme d'un porte monnaie électronique		Les critères d'attribution sont paramétrés en fonction du QF et du nombre d'enfants entre 12 et 18 ans	via le site <a href="http://www.caf-ardennes-loisirs.fr">www.caf-ardennes-loisirs.fr</a> NB : utiliser l'option mot de passe oublié pour la 1ère connexion

## PRÊTS ET AIDES D'ACTION SOCIALE

La Caf aide les familles à faire face à certaines dépenses.

Prestations	Quotient Familial	Aide	Conditions	Démarches	
<b>PRÊTS ET AIDES D'ACTION SOCIALE</b>					
Prêt à l'Amélioration du Cadre de Vie (PACV)	< = 1 000 €	Maximum 750 € (remboursable en 36 mois)	Equipement mobilier et ménager Ce prêt n'est pas cumulable avec le prêt "Réparation du véhicule"	Formulaire disponible sur le caf.fr	
	< = 750 € en cas de séparation et sur proposition du TS Caf	Le montant du PACV peut être porté à 2 500 € (remboursable en 72 mois)	Equipement mobilier et ménager + Séparation rentrant dans le cadre d'un parcours attentionné	TS Caf	
	< = 1 000 €	Maximum 2 500 € (majoré de 500 € en cas de cofinancement par l'ANAH) (remboursable en 72 mois)	Amélioration, rénovation, extension du logement	Formulaire disponible sur le caf.fr	
Prime d'installation Assistante Maternelle	Pas de condition de QF	1 200 €	Être agréé pour la première fois	Charte d'engagements réciproques passée entre l'Ass Mat et la Caf	
Prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (PALA)	Pas de condition de QF	10 000 € maximum dans la limite de 80 % du coût total des travaux (remboursable en 120 mois)	Les assistants maternels exerçant en MAM doivent déjà avoir l'agrément spécifique pour exercer hors du domicile	Contrat signé entre l'Ass Mat et la Caf	
BAFA	Subvention Caf08	Aucune condition	<ul style="list-style-type: none"> <li>180 € pour la formation générale</li> <li>80 € pour la formation approfondissement</li> <li>100 € de majoration si la formation approfondissement porte sur le Handicap</li> </ul>	Formation à réaliser en France	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déposer la demande (formulaire national disponible sur le caf.fr) au plus tard dans les 3 mois suivant l'inscription à la session d'approfondissement</li> <li>Faire apparaître la spécialisation du stage approfondissement</li> </ul>
		< = 700 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>100 € de majoration pour la formation générale</li> <li>plus de 150 € de majoration pour la formation approfondissement</li> </ul>		
	Subvention Nationale	Aucune condition	<ul style="list-style-type: none"> <li>91,47 € pour la session approfondissement</li> <li>15,24 € accordée si la session est centrée sur l'accueil du jeune enfant</li> </ul>		
BAFD	Aucune condition	50 % du coût de la formation générale dans la limite de 300 €	Aucune condition de ressources n'est exigée	Formulaire disponible sur le caf.fr	
		50 % du coût de formation perfectionnement dans la limite de 200 €			

## AIDES AUX FAMILLES FRAGILISÉES

La Caf aide les familles fragilisées du fait de la survenue d'un évènement.

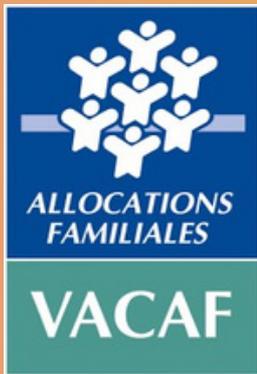
Prestations	Quotient Familial	Aide	Conditions	Démarches
<b>LES AIDES AUX FAMILLES FRAGILISÉES</b>				
L'aide ponctuelle	< = 750 €	Maximum 400 €	Participation financière de la famille + cofinancement obligatoire	À réaliser avec TS (Caf ou autre)
L'aide aux familles fragilisées du fait d'un changement de situation familiale	< = 750 €	Prêt et/ou subvention de 1 500 € maximum	Frais de réparation de véhicule, frais de formation non pris en charge à un autre titre, matériel de puériculture, frais de déménagement ...	À réaliser avec TS Caf dans le cadre d'un accompagnement social
	> 750 €	Prêt de 1 500 € maximum	Famille avec 2 enfants minimum	
Aide pour l'achat d'un véhicule	> 750 €	Prêt de 3 000 € maximum	Accompagnement socio-professionnel	Exclusivement destiné aux allocataires bénéficiaires d'un accompagnement par un TS Caf dans le cadre du socle national du travail social
	<750 €	Subvention de 1 500 € maximum et d'un prêt de 3 000 € maximum		
Aide aux frais d'obsèques	< = 750 €	1 000 €	Demande soumis à une évaluation sociale et subsidiaire de tous les autres financeurs potentiels	À réaliser avec TS Caf
	750 < QF < 1000 €	750 €		
	> 1000 €	---	À l'appréciation de la Commission Sociale	À réaliser avec TS (Caf ou autre)
Aide financière au permis de conduire	<= 750 €	700 € de subvention	Accompagnement socio-professionnel	À réaliser avec TS (Caf ou autre) ou référent de l'accompagnement
		500 € de prêt et 700 € de subvention		



## La Caf soutien des services au bénéfice des familles.

Prestations	Coût pour la famille	Aide	Fait générateur	Démarches	Associations conventionnées
Médiation familiale	Tarif à la séance en fonction des ressources et de la composition familiale	Intervention d'un médiateur familial	Pour régler ou apaiser les conflits en rétablissant le dialogue dans les familles fragilisées par un évènement ou une situation tels que les divorces, les séparations, la recomposition familiale ...	Prendre contact directement auprès des associations conventionnées	Association l'Ancre 48 E rue Bourbon 08000 CHARLEVILLE MEZIERES 07 82 03 11 77
	De 2 € à 131 € par séance				Union Départementale des Associations Familiales (Udaf 08) 38 bvd Georges Poirier 08008 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX 03 24 57 64 42 06 25 89 04 74
Aide à domicile	Tarif à l'heure en fonction des ressources et de la composition familiale	Interventions assurées par : - des auxiliaires de vie sociale (Avs) - des Techniciens d'intervention sociale et familiale (Tisf)	4 thématiques : la parentalité, la dynamique familiale, la rupture familiale, l'inclusion	Prendre contact directement auprès des associations conventionnées	Domicile Action 08 107 av. Ch. de Gaulle 08000 CHARLEVILLE MEZIERES 03 24 33 23 79
		Dès le premier enfant ou avec un enfant à naître, et jusqu'à ses 18 ans			Fédération Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) (siège administratif) 19 avenue de l'Aisne – BP 45 08400 VOUZIERES 03 24 71 85 01

## LIENS UTILES



[www.vacaf.org](http://www.vacaf.org)



Consulter le Règlement de l'Action Sociale

[monenfant.fr](http://monenfant.fr)

[www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)



[www.caf-ardennes-loisirs.fr](http://www.caf-ardennes-loisirs.fr)

## Répartition des travailleurs sociaux sur le territoire

### TERRITOIRE NORD ARDENNES THIERACHE

48 rue Gambetta, 08500 REVIN

Marianne LEMAITRE  
Julie TAILLANDIER

03 24 40 52 69

### TERRITOIRE CENTRE CHARLEVILLE

4 Place de la Gare  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Kheira ANNEG  
Marie-José COURTOIS  
Emeline DELAISSE

03 24 56 85 76

### TERRITOIRE SUD ARDENNES

9 rue Bastonnier, 08300 RETHEL

Manon CITERNE  
Blandine WATTIER

03 24 38 26 78

### TERRITOIRE DU SEDANAIS

3 rue Mirbritz, 08200 SEDAN

Manon CITERNE  
Hélène JOLY  
Perrine LAMBOTTE

03 24 29 85 83